INTERNATIONAUX DE FRANCE

27 MAI - 10 JUIN 2007

- **Une seule période de réservation pour les licenciés comme les non-licenciés (traitement prioritaire pour les licenciés)**
- **Possibilité de réservation directe en ligne sur www.fft.fr**
- **Premier jour du tournoi 2007 : dimanche 27 mai**
- **Achat en ligne des billets pour les qualifications et le Trophée des Légendes**

BON DE RÉSERVATION

Période de réservation : du 13 novembre 2006 au 15 mars 2007

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

BNP PARIBAS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

■ PROCÉDURE DE RÉSERVATION

La réservation des billets se déroule pour les licenciés comme pour les non-licenciés sur une seule période, du 13 novembre 2006 au 15 mars 2007 :
- par correspondance, à l'aide du bon de réservation ;
- par saisie directe du bon sur internet : www.fft.fr

L'attribution des places se fera en deux temps.
- **Pour les licenciés, un premier traitement, dans le cadre du contingent de places attribué à chaque ligue, sera effectué à l'issue de la période de réservation.**
- **Un traitement grand public sera ensuite effectué dans un deuxième temps.**

■ COMMENT SE PROCURER LES BONS DE RÉSERVATION

Vous pouvez vous procurer ces bons de réservation :
- au siège de la ligue régionale de votre club ;
- directement à la boutique Roland-Garros, 2, av. Gordon-Bennett, 75016 Paris (tlj de 11 h à 18 h sf lundi) ;
- par courrier au service Billetterie, 2, av. Gordon-Bennett, 75016 Paris en joignant une enveloppe avec vos coordonnées au format 16/22 affranchie au tarif en vigueur ;
- en téléchargeant le bon sur internet.

Les photocopies des bons de réservation sont acceptées.
Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service Billetterie au 0 825 16 75 16 (0,15 €/mn).

www.fft.fr
- **Réservez directement vos places en ligne**
- **Téléchargez le bon de réservation sur internet**
- **Achetez en ligne les billets pour les qualifications et le Trophée des Légendes**

■ ENVOI DES BILLETS

Le service Billetterie adressera systématiquement à chaque demandeur ses billets, par courrier recommandé. Des frais de gestion seront perçus par la FFT : 8 € pour les commandes par correspondance (incluant les frais de recommandé) et 3 € pour les commandes en ligne. En cas de non-réception des billets, téléphonez à partir du 23 avril 2007 au 01 47 43 52 42 de 10 h à 17 h. Afin d'être informé par mail de la prise en compte de votre demande et de l'obtention de billets, merci de nous communiquer votre adresse électronique sur le bon.

VENTE AUX GUICHETS

Une huitaine de jours avant le début du tournoi, le solde des places non vendues sera mis en vente aux guichets du stade Roland-Garros (information sur les points de vente précis sur www.fft.fr à partir de début mai).

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

du dimanche 27 mai au dimanche 10 juin 2007

	DIMANCHE 27 MAI	LUNDI 28 MAI	MARDI 29 MAI	MERCREDI 30 MAI	JEUDI 31 MAI	VENDREDI 1er JUIN	SAMEDI 2 JUIN	DIMANCHE 3 JUIN	LUNDI 4 JUIN	MARDI 5 JUIN	MERCREDI 6 JUIN	JEUDI 7 JUIN	VENDREDI 8 JUIN	SAMEDI 9 JUIN	DIMANCHE 10 JUIN
Début des matchs à partir de	11h00	11h00	11h00	11h00	11h00	11h00	11h00	11h00	12h00	12h00	12h00 (P.-C.) 11h00 (S.-L.)	14h00 (P.-C.) 11h00 (S.-L.)	13h00 (P.-C.) 11h00 (S.-L.)	15h00 (P.-C.) 11h00 (S.-L.)	15h00 (P.-C.) 11h00 (S.-L.)
COURT PHILIPPE-CHATRIER	2 SH (1er tour)	2 SH (1er tour)	2 SH (1er tour)	2 SH (2e tour)	2 SH (2e tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	2 SH (1/8)	2 SH (1/8)	1 SH (1/4)	2 SH (1/4)	2 SD (1/2)	2 SH (1/2)	1 SD (Finale)	1 SH (Finale)
	2 SD (1er tour)	2 SD (1er tour)	2 SD (1er tour)	2 SD (2e tour)	2 SD (2e tour)	2 SD (1/16)	2 SD (1/16)	2 SD (1/8)	1 DD (1/4)	2 SD (1/4)	1 DD (1/2)	1 DM (Finale)	1 DD (Finale)	1 DH (Finale)	
COURT SUZANNE-LENGLEN	2 SH (1er tour)	2 SH (1er tour)	2 SH (1er tour)	2 SH (2e tour)	2 SH (2e tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	2 SH (1/8)	2 SH (1/8)	1 SH (1/4)	1 DD (1/2)	2 DH (1/2)	3 SEN	3 SEN	1 SEN (Finale -45)
	2 SD (1er tour)	2 SD (1er tour)	2 SD (1er tour)	2 SD (2e tour)	2 SD (2e tour)	2 SD (1/16)	2 SD (1/16)	2 SD (1/8)	1 DD (1/4)	2 SD (1/4)	1 DM (1/2)	3 SEN			1 SEN (Finale +45)
											3 SEN				
									11h00	11h00	12h00	12h00	13h00	12h00	11h00
COURT N° 1	2 SH (1er tour)	2 SH (1er tour)	2 SH (1er tour)	2 SH (2e tour)	2 SH (2e tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	4 SD (1/8)	2 DH (1/4)	2 DH (1/4)	1 DM (1/2)		2 SJG (1/2)	1 DJG (Finale)	1 SJG (Finale)
	2 SD (1er tour)	2 SD (1er tour)	2 SD (1er tour)	2 SD (2e tour)	2 SD (2e tour)	1 SD (1/16)	1 SD (1/16)		2 DD (1/4)	2 DM (1/4)			2 SJF (1/2)	1 DJF (Finale)	1 SJF (Finale)
						1 DH (2e tour)	1 DH (1/8)		2 DM (1/4)						
COURTS ANNEXES *	6 SH (1er tour)	26 SH (1er tour)	14 SH (1er tour)	10 SH (2e tour)	10 SH (2e tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	24 SJG (1er tour)	8 SJG (1er tour)	8 SJG (2e tour)	4 SJG (1/8)	4 SJG (1/4)	2 DJG (1/2)		
	6 SD (1er tour)	26 SD (1er tour)	14 SD (1er tour)	10 SD (2e tour)	10 SD (2e tour)	3 SD (1/16)	3 SD (1/16)	24 SJF (1er tour)	8 SJF (1er tour)	8 SJF (2e tour)	4 SJF (1/8)	4 SJF (1/4)	2 DJF (1/2)		
			16 DD (1er tour)	16 DH (1er tour)	16 DH (1er tour)	4 DM (1er tour)	4 DM (2e tour)	4 DM (2e tour)	8 DJG (1er tour)	4 SJG (1/16)	4 DJG (2e tour)	4 DJG (1/4)	DHD (Finale)		
				16 DD (1er tour)	8 DM (1er tour)	7 DH (2e tour)	8 DH (2e tour)	4 DH (1/8)	8 DJF (1er tour)	4 SJF (1/16)	4 DJF (2e tour)	4 DJF (1/4)			
				4 DM (1er tour)	8 DD (2e tour)	8 DD (2e tour)	3 DH (1/8)	4 DD (1/8)	8 SJG (2e tour)	8 DJG (1er tour)	SHD (1er tour)	SHD (2e tour)			
							4 DD (1/8)		8 SJF (2e tour)	8 DJF (1er tour)	DHD (1er tour)	DHD (2e tour)			
										4 DJG (2e tour)					
										4 DJF (2e tour)					

SH = SIMPLE HOMMES
DH = DOUBLE HOMMES
SD = SIMPLE DAMES
DD = DOUBLE DAMES
SJG = SIMPLE JUNIORS GARÇONS
DM = DOUBLE MIXTE
SJF = SIMPLE JUNIORS FILLES
DJG = DOUBLE JUNIORS GARÇONS
SEN = SENIORS (Trophée des Légendes)
DJF = DOUBLE JUNIORS FILLES
SHD = SIMPLE HANDISPORT
DHD = DOUBLE HANDISPORT

Programme fourni à titre indicatif. Toutes modifications qui pourraient être décidées par le Comité du tournoi ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de la FFT ne pourront donner lieu à l'échange ni au remboursement des billets.

** Le court n° 1 devient court annexe à partir du lundi 4 juin, ainsi que le court Suzanne-Lenglen à partir du mercredi 6 juin.*

Licenciés FFT :
agrafez ici la photocopie
de votre licence 2007
afin que votre qualité de licencié
soit reconnue par la FFT.

BON DE RÉSERVATION

	COURT PHILIPPE-CHATRIER + ANNEXES									COURT SUZANNE-LENGLEN + ANNEXES										COURT N° 1 + ANNEXES						COURTS ANNEXES		
	ZONE "ROUGE"			ZONE "BLANC"			ZONE "BLEU"			ZONE "ROUGE"			ZONE "BLANC"			ZONE "BLEU"			ZONE "TERRE"			ZONE "VERT"					
	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR
DIMANCHE 27 MAI		53 €			46 €			39 €			51,5 €			44,5 €			37,5 €			38,5 €			27,5 €			20,5 €	
LUNDI 28 MAI		53 €			46 €			39 €		JOURNÉE PRÉSIDENTS DE CLUBS										38,5 €			27,5 €			20,5 €	
MARDI 29 MAI		53 €			46 €			39 €			51,5 €			44,5 €			37,5 €			38,5 €			27,5 €			20,5 €	
MERCREDI 30 MAI		53 €			46 €			39 €			51,5 €			44,5 €			37,5 €			38,5 €			COMPLET			COMPLET	
JEUDI 31 MAI		53 €			46 €			39 €			51,5 €			44,5 €			37,5 €			38,5 €			27,5 €			20,5 €	
VENDREDI 1er JUIN		63 €			55 €			47 €			61,5 €			53,5 €			45,5 €			38,5 €			27,5 €			20,5 €	
SAMEDI 2 JUIN		67 €			58 €			50 €			64,5 €			56 €			48 €			40,5 €			29 €			20,5 €	
DIMANCHE 3 JUIN		67 €			58 €			50 €			64,5 €			56 €			48 €			40,5 €			29 €			13 €	
LUNDI 4 JUIN		63 €			55 €			47 €			61,5 €			53,5 €			45,5 €									13 €	
MARDI 5 JUIN		63 €			55 €			47 €			61,5 €			53,5 €			45,5 €									13 €	
MERCREDI 6 JUIN		63 €			55 €			47 €																			
JEUDI 7 JUIN		63 €			55 €			47 €																			
VENDREDI 8 JUIN		73 €			65 €			57 €																			
SAMEDI 9 JUIN		73 €			65 €			57 €																			
DIMANCHE 10 JUIN		73 €			65 €			57 €																			
	TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €			TOTAL: ..... €		
	1			2			3			4			5			6			7			8			9		

VENTE DIRECTE SUR WWW.FFT.FR

Sous-total (1) (1+2+3+4+5+6+7+8+9) , €
Frais de gestion (2) 8,00 €
TOTAL COMMANDE (1 + 2) , €

Aucune annotation complémentaire ne sera prise en considération

Règlement ci-joint* ❑ Chèque ❑ CB

N° CB _____ Date validité M M A A

Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

* Cochez la case correspondant à votre règlement. * Les mandats-lettres et virements ne sont pas acceptés.

Nom et prénom _____ Pays _____

Adresse _____ Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

Vous devez indiquer d'une croix l'option souhaitée dans le cas où votre réservation ne pourrait être honorée. À défaut d'avoir coché une case, l'option n° 1 et le non seront automatiquement pris en compte.

OPTION N° 1 ❑ **J'accepte que ma réservation soit honorée partiellement, ou complétée par des places de catégories différentes au cas où les places souhaitées ne seraient pas disponibles, la différence de prix m'étant alors remboursée.*

OPTION N° 2 ❑ **Je n'accepte pas de places de catégories différentes mais j'accepte que ma réservation me soit fournie en partie, auquel cas vous me rembourserez la différence de prix.*

OPTION N° 3 ❑ **Je n'accepte aucune modification de ma commande et si elle ne peut être intégralement exécutée, je l'annule et vous demande le retour de mon règlement.*

** Ne cochez quune ca se parmi les trois ci-dessus.*

Ce bon doit être rempli complètement et lisiblement, sans surcharge ni rature, sinon il vous sera retourné, entraînant la perte de votre n° d'enregistrement.

Si vous avez coché l'option 1 ou 2, acceptez-vous, au cas où le court Philippe-Chatrier (ou le court Suzanne-Lenglen) serait complet, des places de même catégorie ou de catégorie différente (selon l'option que vous avez choisie) sur le court Suzanne-Lenglen ou sur le court N° 1, selon les disponibilités.

OUI ❑ NON ❑

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente reproduites ci-jointes ainsi que du Règlement intérieur du stade Roland-Garros consultable aux entrées dudit stade et à l'adresse internet www.fft.fr et les accepter dans toute leur teneur et leur portée, sans restriction ni réserve d'aucune sorte. ❑

La FFT peut utiliser les données personnelles contenues dans le bon de réservation, exclusivement afin de vous faire parvenir ses offres. Si vous ne souhaitez pas que la FFT utilise vos données comme indiqué ci-dessus, conformément à l'art.6 CGV, veuillez cocher la case ci-contre. ❑

Date : .....

SIGNATURE

MODE D'EMPLOI

■ BILLETTERIE

Trois courts sont numérotés dans leur totalité : le court Philippe-Chatrier (15 059 places), le court Suzanne-Lenglen (10 076 places) et le court n° 1 (3 790 places).

Il existe quatre types de billets :

1) billetterie donnant accès au court Philippe-Chatrier et aux courts annexes ;
2) billetterie donnant accès au court Suzanne-Lenglen et aux courts annexes ;
3) billetterie donnant accès au court n° 1 et aux courts annexes ;
4) billetterie non numérotée donnant accès uniquement aux courts annexes.

Le traitement informatique des réservations a été conçu de telle sorte que chaque ligue bénéficie d'un contingent journalier garanti sur les courts Philippe-Chatrier, Suzanne-Lenglen, n°1 et annexes.

■ MODALITÉS DE RÉSERVATION & PAIEMENT

Pour les courts Philippe-Chatrier, Suzanne-Lenglen et n° 1, les réservations sont limitées à **4 places par jour, sur 2 jours maximum.** Pour les courts annexes, le demandeur est limité à 4 places maximum par jour, sans limitation du nombre de journées.
Si vous réservez par correspondance, vous devez, pour être reconnu comme licencié, joindre à votre demande une photocopie de la licence 2007 ou une attestation de la ligue. **Un numéro de licence ne peut être utilisé qu'une seule fois.**
Calculez et inscrivez le total de la commande, frais de gestion inclus. Le titre de paiement devra être au nom du demandeur.
Les chèques sont à établir à l'ordre de la FFT. Les cartes bancaires ne doivent être utilisées qu'une seule fois (date de validité postérieure à juin 2007). En effet, si vous utilisez la même carte bancaire pour des bons de réservation différents, le système informatique rejettera intégralement votre demande.

■ DIVERS

• QUALIFICATIONS ET TROPHÉE DES LÉGENDES
La billetterie pour les qualifications (22-26 mai) et le Trophée des Légendes (6-10 juin) est disponible en ligne sur le site FFT. À noter : les billets de qualifications pour le 26 mai donneront accès à la journée caritative Benny-Berthet, journée de matchs-exhibitions.

• TENNISEUM
Tout billet (sauf billets qualifications et journée Benny-Berthet) donne accès au Tenniseum, Musée de Roland-Garros.

• JOURNÉE DES PRÉSIDENTS DE CLUB
Le lundi 28 mai, le court Suzanne-Lenglen est entièrement réservé aux Présidents de club de la FFT et aux enseignants professionnels.

• JOURNÉE DES JEUNES
Pour le mercredi 30 mai, il sera possible, à titre exceptionnel, d'établir des bons de réservation de demandes groupées, au nom de clubs, de comités départementaux ou de ligues pour permettre d'effectuer des déplacements collectifs de jeunes (dans le cadre du contingent de la ligue et validés par celle-ci).

• BILLETS ANNEXES GROUPÉS
Pour les réservations en groupe de billets pour les courts annexes (écoles, collèges, clubs), prenez directement contact avec le service Billetterie au 0 825 16 75 16 (0,15 €/mn).

• ACCÈS HANDICAPÉS
Ce bon de réservation ne peut être utilisé par les handicapés se déplaçant en fauteuil roulant. Voir conditions g[ales] de vente art.9.

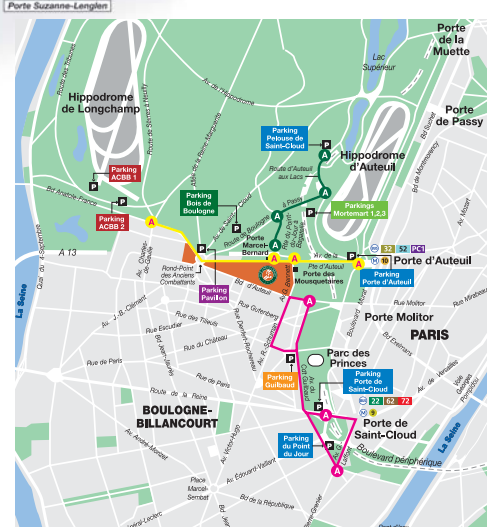

ACCÈS AU STADE

> TRANSPORTS EN COMMUN

Métro : Stations les plus proches : Porte d'Auteuil (ligne 10) et Michel-Ange Molitor (ligne 9).

Bus : Lignes 22, 32, 52, 62, 72 et PC1.

> TAXIS
Station à la porte du stade et service radio-taxis G7.

> VOITURES PARTICULIÈRES
Des parkings proches du stade Roland-Garros seront mis à disposition du public ; ils seront indiqués par des panneaux de signalisation.

> NAVETTES GRATUITES
entre les Portes d'Auteuil, de Saint-Cloud, les différents parkings et le stade Roland-Garros.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS
2, avenue Gordon-Bennett • 75016 PARIS
Tél. : 01 47 43 48 00 • www.fft.fr

FFT/Dir. Roland-Garros/Dir. Communication • Plan stade : © Art Presse • Photo : © Éric Della Torre

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1. Application et opposabilité des conditions générales de vente.

1.1. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les billets d'accès aux Internationaux de France de Roland-Garros 2007 (ci-après dénommés individuellement ou collectivement « les billets ») sont vendus par la FFT aux licenciés de la FFT et au public (ci-après individuellement « l'acheteur »).

1.2. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, notamment d'achat, sera inopposable à la FFT.

1.3. Le fait de réserver des billets implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Celui-ci devra impérativement cocher la case du bon de réservation signifiant son adhésion aux conditions générales de vente pour que sa demande puisse être prise en compte.

1.4. Le fait pour la FFT de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne pourra en aucun cas être interprété comme valant renonciation, par la FFT, à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Art.2. Principe.

2.1. Toute réservation de billets par l'acheteur doit se faire à titre individuel, en fonction de sa qualité (« licencié » ou « tout public »), à l'aide du bon de réservation (ci-après dénommé « bon de réservation ») :
- soit par saisie directe sur internet ;
- soit par correspondance.

La période de réservation se déroule du 13 novembre 2006 au 15 mars 2007.
L'attribution des places s'effectue à l'issue de la période de réservation, en deux temps :
- dans un premier temps, un premier traitement sera effectué pour les « licenciés » ;
- un traitement « tout public » sera ensuite effectué en fonction des places restantes.

Une vente aux guichets est ensuite organisée une huitaine de jours avant le tournoi.

2.2. Pour plus d'informations, s'en référer à la rubrique Mode d'emploi et Informations générales du bon de réservation.

Art.3. Traitement des réservations. Paiement.

3.1. Pour la réservation des billets sur internet, l'acheteur doit remplir le bon de réservation et effectuer le règlement en ligne par carte bancaire.

À défaut de pouvoir satisfaire à la demande de l'acheteur faite dans le bon de réservation, la FFT ne débitera de la carte bancaire que le montant des billets fournis. En cas d'indisponibilité totale de billets, la carte bancaire ne sera pas débitée.

3.2. Pour la réservation des billets par correspondance, l'acheteur doit remplir le bon de réservation et le renvoyer, accompagné de son règlement, au service Billetterie du stade Roland-Garros, Fédération Française de Tennis, 2, avenue Gordon-Bennett, 75016 PARIS. Le règlement s'effectue par chèque ou par carte bancaire. Les chèques doivent être libellés en euros, à l'ordre de la FFT. Afin que la demande puisse être prise en compte, le montant du chèque doit correspondre au tarif indiqué sur le bon de réservation.

À défaut de pouvoir satisfaire à la demande de l'acheteur faite dans le bon de réservation, la FFT adressera un chèque de remboursement à l'acheteur - libellé au nom et à l'adresse figurant sur le bon de réservation - en fonction des billets non fournis. En cas d'indisponibilité totale de billets, le chèque transmis par l'acheteur lui sera retourné.

3.3. Un seul paiement par carte bancaire est autorisé (même numéro de carte), pour autant que la date d'expiration de celle-ci soit postérieure au 30 juin 2007.

3.4. L'acheteur est ici informé que, s'il n'a coché aucune option parmi celles proposées dans le bon de réservation, l'ordinateur de traitement des réservations est programmé par défaut pour prendre en compte d'office l'option 1 et la réponse « non ».

3.5. L'acheteur reconnaît et accepte les conditions de traitement des réservations, telles que stipulées dans le présent article 3, et s'interdit tout recours à l'encontre de la FFT à cet effet.

Art.4. Obtention des billets.

Sous réserve des articles 3.1. et 3.2. ci-dessus, les billets commandés seront envoyés automatiquement à l'acheteur en recommandé. Des frais de gestion seront perçus par la FFT: 8 € pour les commandes par correspondance (incluant les frais de recommandé) et 3 € pour les commandes en ligne.

Art.5. Non-transmissibilité des billets.

5.1. Chaque billet porte le nom de l'acheteur figurant sur le bon de réservation. Les billets ne sont pas transmissibles et ne peuvent être cédés, à titre gratuit ou onéreux, de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites. L'acheteur pourra toutefois être accompagné d'une ou plusieurs personnes.

5.2. En cas de contrôle, l'acheteur titulaire du billet devra justifier de son identité. À défaut de pouvoir en justifier, le/les billet(s) seront confisqués sur le champ et l'acheteur sera expulsé du stade, à l'exclusion de tout remboursement. L'acheteur reconnaît avoir été informé du risque de confiscation du/des billet(s) et d'expulsion du stade dans les conditions ci-avant indiquées.

Art.6. Protection des données personnelles.

Les données personnelles de l'acheteur pourront donner lieu à un traitement informatique. Ces informations pourront être utilisées à toutes fins par la FFT, qui pourra notamment être amenée à les transmettre à ses partenaires commerciaux. Si l'acheteur ne le souhaite pas, il devra cocher la case prévue à cet effet dans le bon de réservation.

L'adresse de messagerie électronique qui pourra être donnée par l'acheteur dans le bon de réservation pourra servir à l'envoi de courriers d'information relatifs au traitement de sa commande.

Elle pourra également servir à l'envoi, par la FFT, de courriers électroniques à caractère publicitaire, promotionnel et/ou prospectif.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la FFT, Département Administration de la Direction de Roland-Garros, stade Roland-Garros, 2, avenue Gordon-Bennett, 75016 Paris.

Art.7. Annulation. Force majeure. Programme.

En cas d'annulation totale ou partielle, et/ou en cas de report ou interruption des matchs (ex. : pluie), pour quelque raison que ce soit, des Internationaux de France de Roland-Garros 2007, les billets ne feront l'objet d'aucun remboursement ou échange.

La FFT est libérée de toute obligation au terme des présentes conditions à raison de la survenance d'événements constitutifs de force majeure et notamment en cas de grève.

Le programme des matchs est fourni à titre indicatif. Les modifications qui pourraient y être apportées ne pourront en aucun cas donner lieu à l'échange ou au remboursement des billets.

Art.8. Conditions d'utilisation des billets.

L'achat de billet(s) par l'acheteur implique le strict respect des obligations suivantes :

- chaque billet n'est valable que pour la date indiquée sur sa face recto ;
- aucun billet ne sera échangé ou remboursé, quelle qu'en soit la raison ;
- tout billet gratté, raturé ou surchargé sera réputé non valable et ne pourra donner accès au stade Roland-Garros ;
- aucun duplicata de billet(s) ne sera délivré, quelle qu'en soit la raison ;
- toute sortie du stade Roland-Garros est définitive.

Art.9. Handicapés. Enfants de moins de 7 ans.

9.1. Le bon de réservation ne peut être utilisé par les handicapés se déplaçant en fauteuil roulant. Ces derniers doivent s'adresser, afin de réserver des billets, à la Commission de Tennis en Fauteuil Roulant, 42, rue Louis-Lumière, 75020 Paris.

9.2. Les billets sont gratuits pour les enfants de moins de 7 ans, sur présentation d'une pièce d'identité. Aucune place ne leur étant attribuée, ces derniers devront obligatoirement s'asseoir sur les genoux de leurs parents.

Art.10. Droit à l'image.

L'acheteur autorise la FFT à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion des Internationaux de France de Roland-Garros, sur tous supports y compris les documents qu'elle pourrait éditer pour assurer sa promotion et/ou sa publicité ainsi que la retransmission des Internationaux de France de Roland-Garros et ce, dans le monde entier.

Art.11. Hiérarchie des documents.

En cas de contradiction ou d'ambiguïté entre les présentes conditions générales de vente et le bon de réservation, les billets, ou tout autre document fédéral, les présentes conditions générales de vente prévaudront.

Art.12. Territorialité. Contestation.

Les présentes conditions générales de vente sont réputées être conclues en France et soumises comme telles au droit français.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett • 75016 PARIS • Tél. : 01 47 43 48 00 • www.fft.fr